

- 5 OCT. 2011

Contrôle de légalité

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2011

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil onze et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, Mme Christelle COURSAT, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUN, M. Jean Louis SOULIER, Mme Pierrette DEZIER, Maires - Adjoints, M. Jean-Louis RATHONIE, Mme Annie BASTIE, M. Jacques VIREFLEAU, Mme Arlette MARTIN CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, M. Jacques MARTHON Mme Jocelyne BUGE - CHASTANET, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Nicole DUPUY, M Jean-Michel CLAUD, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mlle Annabel MAGALHAES, M. Raphaël CHAUMEIL soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Yannik SEGUIN, Mme Marylène DUPUY à partir de 20h45, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, Mme Elisa JEANTET-MAIRE à partir de 22h00, M. Michel CAILLARD à partir de 20h00, Mme Laurette SIEGEL, Mme Dominique CARPISASSI-SURGET

**Etait absente :** Mme Patricia COLIN à partir de 21h45

Madame Magali LACHASSAGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### Approbation du Plan Local d'Urbanisme

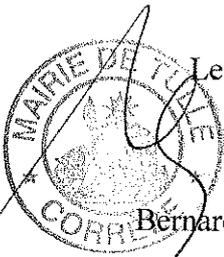
Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du 20 juin 1986 portant approbation du Plan d'Occupation des Sols,
- Vu sa délibération du 28 mai 2005 afférente à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols et de la concertation préalable,
- Vu la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain,
- Vu sa délibération du 16 décembre 2005 portant prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme,
- Vu sa délibération du 29 juin 2006 complétant la délibération du 16 décembre 2005,
- Vu sa délibération du 28 septembre 2006 annulant et remplaçant les délibérations du 16 décembre 2005 et du 29 juin 2006,
- Vu sa délibération du 14 décembre 2010 décidant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 10 mars 2011 soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal,

- Vu le rapport favorable du Commissaire-enquêteur en date du 16 juin 2011,
- Vu sa délibération n°1 du 5 juillet 2011 relative à une modification du zonage suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 18 avril au 20 mai 2011,
- Considérant qu'il convient désormais d'approuver le Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Approuve** le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ci annexé.
- 2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

 Le Maire,  
Bernard COMBES